

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>10</b>	Date de la convocation 22 mars 2024 <b>le seize mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC</b>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
<b>Votants: 9</b>	
<b>Pour: 9</b>	<b>Représentés:</b> Carole DUGOUCHET représentée par Anne SOLEILHAVOUP
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> David RIMIERE
	<b>Secrétaire de séance:</b> Anne SOLEILHAVOUP

---

## Objet: Modification du Bail du logement Mairie - DE\_2024\_2\_2

Le Maire fait part au Conseil de la demande de Madame POUWELS Monica actuelle locataire de l'appartement de la Mairie, qui souhaiterait transformer le bail actuel en bail de colocation avec Monsieur Stéphane VITRANI.

Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal accepte la transformation du bail de Madame POUWELS en bail de colocation avec Monsieur VITRANI aux conditions suivantes :

- Le bail de colocation est consenti à compter du 1er juin 2024.
- Le loyer mensuel est fixé à 446.07 € et payable tous les mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024. Une provision pour charges est fixée à 30 € par mois, révisable chaque année.
- Le loyer sera révisé de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année suivant l'indice de référence des loyers publié par l'Insee.
- Les colocataires verseront au moment de la signature du bail, un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
- Le préavis de départ est fixé à 3 mois.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au contrat.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Maire  
Christophe BENAC

